Chers Parents,

Après sept semaines de vacances, vos enfants reprennent le chemin de l'école...

A tous, petits et grands, je souhaite au nom de toute l'équipe éducative du Sartay une excellente année scolaire!

Vous trouverez ci-joint, plusieurs documents que nous vous demandons de lire très attentivement.

Je vous conseille de prendre connaissance de l'organigramme, du Projet éducatif, du Projet d'établissement et du Règlement d'ordre intérieur sur le site de notre école ; ils contiennent en effet beaucoup d'informations qui vous seront utiles toute l'année.

Des réunions de rentrée sont fixées dans l'agenda.

Comme l'an passé, je serai à votre disposition soit **entre 8h30 et 9h00** (sauf circonstances exceptionnelles), soit **sur rendez-vous (04/365.73.76)**. Le dialogue étant l'outil le plus efficace n'hésitez pas à me contacter.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux parents, je vous prie de croire en notre entier dévouement et vous présente, chers Parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

L'équipe éducative

Direction: Madame Anne-Cyrielle VincentSecrétariat: Madame Virginie Villanueva Muscia

Equipe maternelle :

Acc/M1: Madame Julie Thiry et Madame Marie-Luce Bovy accompagnées de Madame Sandra, puéricultrice

Acc/M1: Madame Anne-Françoise Dachouffe accompagnée de Madame Christine, puéricultrice

M2: Madame Anne-Catherine Delhasse

M3: Madame Véronik Reuter et Madame Marie-Luce Bovy

Aides: Mademoiselle Juliette Hubin

Psychomotricité et natation en M3 : Monsieur Mathieu Bomblet et Madame Margaux Sauvage

Equipe primaire :

P1: Madame Alexandra Maes et Madame Salomé Garcia

P2: Monsieur Nicolas Roideaux et Monsieur Damien Laurent

P3A: Madame Véronique Brundseaux et Madame Pauline Renard

P3B: Madame Fanny Jacques et Madame Salomé Garcia

P4A: Monsieur Quentin Polloni

P4B: Madame Carole Huber et Madame Pauline Renard

P5A: Madame Anne-Sophie Lourtie

P5B: Madame Marine Thomaere et Madame Pauline Renard

P6A: Madame Perrine Pignon

P6B: Monsieur Benoît Sterpenich et Madame Pauline Renard

Eveil à l'art et à la culture : Madame Fabienne Ghyselen

Développement corporel : Madame Véronique Allard et Monsieur Mathieu Bomblet

Langues modernes : Madame Christelle Vandermissen

Bibliothèque: Madame Louise Poelmans

Les accueillantes :

Mesdames Myriam Schmitz, Jacqueline Pochet, Christine De Benedictis, Christine Caelen, Kathleen Evrard, Patricia Beneux, Géraldine Kling, Caroline Meulemans, Kathleen Philippe, Pacale Aguillon et Jacqueline Catin.

L'entretien des bâtiments :

Messieurs Hasan Saylam et Enrico Siracusa

Quelques numéros utiles

P.S.E. (Promotion de la Santé à l'école) : 04/232.40.80.

C.P.M.S. (Centre psycho-médico-social): 04/254.97.40.

Talendrick Materne (logopède) : 0472/76.37.85.

Madame Amélie Leconte (logopède) : 0487/53.78.45.



Les horaires

Pour tous : garderie dès 7h30 le matin, et de 15h30 à 18h le soir. L'accès se fait par le hall du bâtiment des maternelles ou par la cour de récréation pour les primaires.



❖ Pour les maternelles : accueil dans les classes de 8h15 à 8h45, sortie à 12h15 ; retour à l'école pour 13h30, sortie à 15h20.

Les entrées et les sorties se font par le hall du bâtiment des maternelles.

En dehors des heures d'entrée et de sortie, nous vous demandons d'entrer par la cour de récréation.

Pour les primaires : accès à la cour à partir de 7h45,

montée dans les classes à 8h25,

sortie à 12h15; retour à l'école pour 13h30,

sortie à 15h20.

Les entrées et les sorties se font par la cour de récréation.

L'accueil du matin est gratuit dès 7h30. L'accueil du soir est payant, dès 16 heures.

Entrées et sorties des élèves

Section maternelle :

Les parents des classes d'accueil, 1^{re} et 2^e maternelles sont autorisés à accompagner leur enfant devant leur classe sans y entrer. Ensuite, nous demandons aux parents de quitter rapidement le bâtiment.



Nous demandons aux parents de 3^e maternelles de ne plus monter dans les classes à partir du 19 septembre sauf information importante à communiquer.

Les élèves qui retournent chez eux attendent leurs parents dans le hall des maternelles :

- de 12h15 à 12h25
- de 15h20 à 15h30.

Dès 15h30, les parents reprennent leurs enfants dans le local « garderie » ou dans la cour de récréation.



• <u>Section primaire</u>:

Les élèves entrent dans l'école par la barrière donnant accès à la cour. Dès le coup de sonnette, à 8h25 et à 13h30, les élèves se rangent dans la cour.

A la fin des cours, les enfants attendent leurs parents dans la cour de récréation.

Sections maternelle et primaire

La responsabilité des parents qui conduisent leur enfant en retard est engagée jusqu'à ce que l'enfant ait rejoint le local où le cours se déroule.

Sauf autorisation écrite, datée et signée par les parents et la direction ou son délégué, un autre enfant ne peut, en aucun cas, être repris.

Chaque enfant quittant l'école se trouve sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Pour la sécurité des enfants et la fluidité du trafic, les conversations prolongées près de la barrière sont à éviter.

Pendant les heures de cours, l'accès au bâtiment se fait par la cour de récréation. La sonnette située à l'entrée des maternelles est réservée aux livraisons.

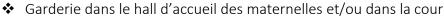
Le parking des enseignants est réservé aux membres de l'équipe. Des places de parking sont prévues pour les parents le long du trottoir (stationnement interdit le long de la haie).

Circulation dans l'école

Pendant les temps de récréation, les élèves ne peuvent se trouver seuls dans une classe ou dans un couloir. Ils ne peuvent se trouver en dehors du périmètre qui leur est octroyé pour les récréations.

En fin de journée, si un enfant oublie ses affaires en classe ou dans les couloirs, il ne pourra les récupérer que le lendemain.

Accueil extrascolaire



- tous les jours, de 7h30 à 8h15, gratuite;
- le mercredi jusqu'à 13h30, gratuite ;
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h30 à 16h, gratuite ; de 16h à 18h, payante, 1€/demi-heure

Toute demi-heure entamée est payante. Tout retard à la garderie du soir sera facturé 40 euros par enfant.

En aucun cas, une accueillante ne sera autorisée à laisser votre enfant vous attendre en dehors de l'école ou vous rejoindre à votre voiture, sauf autorisation prise avec la direction.

Vous recevrez tous les trimestres une facture reprenant les frais de garderie. Il vous appartient de la régler sans tarder. En fin d'année, une attestation pour déduction fiscale vous sera remise.

- * « Récré-actif » : l'école propose une série d'activités après les cours ou sur le temps de midi. Celles-ci sont dispensées par des A.S.B.L. actives dans les domaines sportif, culturel, artistique...Elles se déroulent sous l'entière responsabilité des organisateurs.
- ❖ « La Ribambelle » : l'Echevinat de l'Instruction publique organise le mercredi dès 13 heures, pour toutes les écoles de la commune de Chaudfontaine, des activités dans une école de la commune. Le car communal vient chercher les enfants au Sartay et les dépose dans une école de la commune.

Ecole des devoirs et garderie

Une étude dirigée, encadrée par des enseignants, est proposée à partir du lundi 9 septembre les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants de la 1^{re} à la 6^{e} primaire de 15h45 à 16h45. L'enfant rejoindra la garderie à **16h15 OU à 16h45** où il sera repris par ses parents.

Aucune étude ne sera organisée le jour des festivités, la veille des congés scolaires ou lorsque le personnel se réunit.

La fréquentation de l'étude est facturée comme les garderies.

La garderie du matin est gratuite.

La garderie du soir est payante de 16h à 18h. En cas d'imprévu exceptionnel, merci de prévenir les accueillantes en téléphonant au 0479/780.416.

Afin de garantir la sécurité de tous nos élèves, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de récréation avant 15h45. A partir de 15h45, les parents sont autorisés à entrer dans la cour uniquement pour y reprendre leur enfant.

Lorsque les parents récupèrent leur enfant, c'est de leur responsabilité de prévenir Mme Patricia Beneux du départ de leur enfant afin qu'elle puisse noter l'heure de départ. Si elle n'est pas avertie du départ par les parents, la garderie sera facturée jusqu'à 18h.

Les repas de midi

- **En maternelle** : les enfants prennent leur repas de midi (repas chaud, soupe, tartines) dans le hall du bâtiment des maternelles encadrés par des accueillantes et par des enseignantes.
- **En primaire** : les enfants prennent leur repas de midi (repas chaud, soupe, tartines) dans le réfectoire de l'école primaire encadrés par des accueillantes.

L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année entière via un lien Google Form qui vous sera transmis par email cette semaine.

Les repas chauds seront proposés dès le lundi 16 septembre 24.

Prix des repas chauds jusqu'à janvier 2025 :

- Potage : 0,90 €

- Repas chaud MATERNELLE : 4, 85 €

- Repas chaud PRIMAIRE: 5, 25 €



Le paiement des repas chauds sera à effectuer par virement bancaire sur le compte « Les écoles prim. et mat. libres de Chaudfontaine » BE05 7320 3342 8675 . Un paiement anticipé est demandé en début de chaque mois avec la communication : « Repas chauds + mois concerné + Nom et prénom de votre enfant » (ex : Repas chauds septembre 24 – Louis Lejuste).

La gratuité

Dès la rentrée 24-25, de l'accueil à la 3^e primaire, les élèves bénéficient de la gratuité. Une liste leur a été fournie en fin d'année.

En cas de perte ou de vol du matériel donné par l'école, le remplacement ou la réparation sera imputé aux parents au cout réel. Il en est de même pour les dégradations volontaires.

Au-delà de cela, certaines fournitures non scolaires comme les repas, les collations, les excursions ou les langes restent à charge des parents.

Les absences

A partir de la 3^e maternelle, toutes les absences doivent être justifiées par écrit sur le document officiel distribué par l'enseignant (pas dans le journal de classe). Un certificat médical est demandé pour les absences de plus de 3 jours.



Les absences injustifiées (vacances pendant les périodes scolaires, panne de réveil, etc.) seront déclarées aux autorités compétentes par la direction, comme l'exige la loi.

Tous les justificatifs doivent être donnés **en version papier** au titulaire de l'enfant **au plus tard le 1^{er} jour du retour de l'enfant** sans quoi l'absence sera considérée comme injustifiée. Au-delà de 9 demi-journées d'absences injustifiées, la direction sera dans l'obligation de faire un signalement au service du droit à l'instruction.

Lorsque votre enfant est absent, veuillez en avertir le titulaire directement.

Si votre enfant bénéficie d'un repas chaud le jour de son absence, veuillez également envoyer un mail au secrétariat avant 9h.

Pour les absences de plus de 2 jours, nous demandons aux parents de venir chercher le travail de leur enfant à l'école (devant le bureau de la direction).

Les enfants qui ne peuvent pas participer au cours de natation devront fournir un **justificatif** afin d'éviter la facturation du cours.

Prise de médicaments

Un enfant malade, avec de la fièvre, ne peut fréquenter l'école. La prise de médicaments à l'école est interdite sauf en cas de force majeure sur base d'un courrier signé d'un médecin et avec l'accord du titulaire de l'enfant.



Deux petits conseils...

- ❖ Veillez à inscrire le nom et le prénom de votre enfant sur tous les objets et vêtements. Les objets perdus seront accrochés aux porte-manteaux sous l'escalier en pierre dans le bâtiment des primaires. Les boites à tartines seront évacuées toutes les deux semaines et les vêtements seront donnés à une œuvre charitable après chaque congé.
- Soyez très attentifs à la chevelure de votre enfant, les poux restent un problème fréquent... Un effort constant de tous s'impose. Merci de vérifier les cheveux de votre enfant plusieurs fois par semaine et d'attacher les cheveux longs.

Bien-être de chacun

Le règlement de notre école est le même pour tous. Il reprend les 7 règles suivantes :

- 1. Je suis obéissant(e).
- 2. Je ne fais pas mal aux autres (coups, paroles blessantes, gros mots).
- 3. Je maintiens locaux, matériel, cour en bon état, et j'utilise les bonnes poubelles.
- 4. Je me trouve au bon endroit au bon moment (classe, réfectoire, couloir, aire de jeux, rang, préau).
- 5. A l'intérieur du bâtiment, je me déplace en marchant et calmement.
- 6. J'ai tous mes effets marqués, rangés aux endroits prévus (vêtements, équipements, matériel scolaire). Les jeux, les objets dangereux ou de valeur sont interdits.
- 7. Je rends travaux et formulaires à date prévue.

Au-delà de 7 notes identiques, l'élève sera entendu par un conseil d'école afin de mettre en place avec lui une stratégie d'amélioration.

Sur le site internet de notre école, vous pourrez retrouver le projet d'établissement, le projet éducatif et pédagogique ainsi que le ROI.

Dès la rentrée des classes, nous serons particulièrement attentifs à la ponctualité des enfants et à la discipline au sein de l'école.

Notre école est un lieu où les enfants doivent se sentir bien et en sécurité. Madame Perrine Pignon et Madame Fanny Jacques ont été désignées pour accompagner les élèves qui seraient victimes de violences physiques et/ou verbales. Elles prendront le temps de les écouter, de les rassurer et surtout, elles chercheront des solutions pour répondre aux besoins de chacun.

Si votre enfant fait preuve de violence physique et/ou verbale, vous en serez avertis dans le journal de classe.

Nos projets

Projet « Good Planet »

Good Planet inspire et encourage toutes les générations à vivre durablement pour une planète plus saine. Leurs actions visent à planter des graines de changement. C'est dans cet espoir que l'école s'implique dans leurs projets.

Projet « Zéro Watt »

L'an passé, les élèves de 1^{re} primaire ont participé au projet « Zéro Watt » permettant ainsi une économie de 21% de notre consommation d'énergie. Nous avons décidé de continuer ce projet et d'en faire plus en responsabilisant chaque élève de l'école avec des gestes simples.

Projet « zéro déchet »

Afin de sensibiliser nos élèves à la protection de l'environnement et au bien-être les boissons sucrées sont interdites. Seules les gourdes avec de l'eau sont autorisées. De plus les collations doivent être mises dans des boites, sans emballage. Tout emballage sera remis dans la mallette.

Centre psycho-médico-social



Centre PMS Libre Liège 6 Rue Louvrex, 70 4000 Liège 04/254.97.40



Parentalité



GRATUITE DES SERVICES

Partenariat





Coralie De Béthune **Psychologue** 0472/49.26.85

Ophélie Léonard Assistante sociale 0471/80.41.44

leonard.ophelie@cpmslibreslouvrex.be

Animations
Potentialités et ressources icultés familiales et

Education à la santé Bien-être

C'est quoi un CPMS?



N'hésitez pas à nous contacter!

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant bénéficie de la guidance individuelle de l'équipe PMS, la loi vous oblige à nous communiquer votre refus par écrit via un formulaire que vous devez réclamer à la direction de notre Centre.



L'agenda de l'année

Les dates sont données à titre indicatif, sous réserve de modification(s) impérative(s).

Réunions de rentrée :

2 septembre 2024 à 19h30 P1-P2 3 septembre 2024 à 19h30 P3-P4 4 septembre 2024 à 19h30 P5-P6

18 septembre 2024 à 19h30 Maternelles



❖ Congés légaux :

Vendredi 27 septembre 24 Fête de la FWB

Du 21/10 au 1/11/24 Congé d'automne (Toussaint)

Lundi 11 novembre 24 Armistice

Du 23/12 au 3/01/25 Vacances d'hiver (Noël)
Du 24/02 au 7/03/25 Congé de détente (Carnaval)

21/04/25 Lundi de Pâques

Du 28/04 au 9/05/25 Vacances de printemps (Pâques)

29/05/25 Ascension
Lundi 9 juin 25 Pentecôte
Du 5/07 au 22/08/25 Vacances d'été

Journées de formation :

9 et 10 septembre 24 Toute l'école 4 novembre 24 Toute l'école 22 novembre 24 P1 et P2 30 et 31 janvier 25 Toute l'école Certaines dates ne sont pas encore connues.

❖ Remise des bulletins : 15 novembre 24 – 21 février 2025 – 1^{er} juillet 2025

❖ Réunions de parents : 19 novembre 24 – 1^{er} juillet 2025

❖ Passation des épreuves C.E.B.
23, 24, 26 et 27 juin 2025

Fêtes et manifestations :

- 5 septembre 2024 Apéro de rentrée

- 16 octobre 2024
- 11 octobre 2024
- Octobre 2024
- Novembre 2024
- 13 décembre 2024
- Janvier 2025
Fête des grands-parents
Vente de lacquemants
Bourse aux jouets
Apéro de Noël
Marche parrainée

7 février 2025 Spectacle primaires
 23 février 2025 Carnaval à l'école

- Mars 2025 Vente d'œufs en chocolat

- 24 mars 2025 Photos individuelles- 21 mai 2025 Photos de classe

- 26 mai 2025 Journée sportive P3/P4

- 31 mai 2025 Fancy-Fair - spectacle maternelles

- 26 juin 2025
 - 30 juin 2025
 - 2 juillet 2025
 Journée sportive P1/P2
 Journée sportive P5/P6
 Remise des diplômes CEB

Toutes les ventes et festivités organisées cette année nous permettront de financer le remplacement de la chaudière et idéalement, le module de la plaine de jeux des maternelles.

Projet « Good Planet »

20 septembre 2024 « Bougeons mieux »
16 octobre 2024 « Croque local »
23 février 2025 « Gros pull »
21 mars 2025 « Tous à l'eau »
24 avril 2025 « Alors, on sort! »

Sur le site internet de l'école <u>www.sartay-fondamental.be</u>, dans les infos pratiques, vous trouverez le calendrier téléchargeable en format PDF.

☐ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :
	f:
■ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :
☐ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :
☐ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :
☐ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :
☐ M/Mme	confirme avoir pris connaissance du dossier de rentrée 2024/2025.
	Pour accord.
	Signature :